

Innovation et coopération : les au sein d'une fédération

25 ans que les Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) innovent pour mettre en œuvre un entrepreneuriat qui conjugue sécurité, autonomie et sens du collectif. Pour continuer à se déployer, se faire connaître et reconnaître, elles se rassemblent aujourd'hui de manière formelle.

Fruit de deux ans de travaux lancés suite aux États généraux des CAE de septembre 2018, la Fédération des CAE a été créée le 1^{er} décembre au sein du Mouvement Scop et Scic. Une nouvelle étape dans le développement de cette forme alternative d'entrepreneuriat.

La première des CAE, Cap Services, a vu le jour en 1995 à Lyon. Vingt-cinq ans plus tard, on en recense au moins 150, hébergeant près de 12 000 entrepreneurs (plus de 6 000 entrepreneurs salariés dont près de 3 500 salariés associés de leurs coopératives et environ 5 500 entrepreneurs en contrat d'appui au projet d'entreprise – CAPE), cumulant un chiffre d'affaires de plus de 260 millions d'euros en 2019. Un déploiement que ces entrepreneurs coopérateurs espèrent voir continuer avec l'objectif ambitieux de doubler le nombre d'entrepreneurs salariés associés d'ici 2025.

Structures pionnières

Les CAE sont nées dans un contexte où l'entrepreneuriat individuel était appelé à être une réponse à la montée du chômage mais où, globalement, on se préoccupait peu des besoins d'accompagnement et des risques d'individualisation et de précarisation. 25 ans d'expérimentations et d'initiatives locales ont affiné les contours de cette nouvelle forme d'entreprise : « Une coopérative qui accompagne des personnes et des projets dans un cadre sécurisé mais également une coopérative gérée et dirigée par ses salariés, et notamment par les entrepreneurs salariés associés qui inscrivent leur activité dans un cadre collectif, sur la durée », comme la définit Noémie de Grenier, co-directrice de Coopaname investie dans le comité de pilotage de création de la fédération. Répondant à un besoin, il a toutefois fallu composer avec la réalité du terrain,



Réunion du Copil CAE du 9 novembre.

notamment les cadres juridiques et administratifs existants qui ne correspondaient pas à cette envie d'entreprendre différemment, les CAE dérogeant notamment au droit du travail. Pour avancer et faire avancer leur cause, un certain nombre d'entre elles se sont rassemblées au sein des réseaux Coopérer pour entreprendre et Copéa. Les expériences de ces coopératives pionnières et le travail collectif des réseaux, conjointement avec la CG Scop, ont mené à la création du contrat d'entrepreneur salarié associé inscrit dans la loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014.

Être la référence

Si le modèle séduit et que le cadre juridique sécurisé offert par la loi ESS a provoqué l'émergence de nouvelles coopératives, les 12 000 entrepreneurs salariés restent marginaux face aux 100 000 salariés en portage salarial ou au 1,3 million d'auto-entrepreneurs. Or, elles entendent bien « opérer un changement d'échelle ». À l'encontre de l'ubérisation à l'œuvre dans de nombreux secteurs d'activité, les CAE sont porteuses de valeurs fortes : « Bâtir des alternatives à l'individualisation du rapport au travail et à la précarisation des personnes

CAE allient leurs forces

et construire des liens de coopération et de solidarité pour l'émancipation de chacun ». Et elles aspirent à n'être rien de moins que « la forme de référence » de l'entrepreneuriat autonome. Une ambition qui justifie pleinement d'aller au-delà des réseaux historiques et de se rapprocher de manière formelle en créant une fédération. Un rapprochement que les CAE ont voulu incarner au sein du Mouvement Scop et Scic.

Quatre champs d'action

Quatre domaines constituent le socle d'action de la « fédé » comme l'appellent déjà les représentants des CAE qui depuis deux ans participent aux groupes de travail préfiguratifs : le plaidoyer et la représentation ; la communication ; un observatoire ; et une veille et un appui juridique. Le plaidoyer vise à promouvoir cette forme d'entrepreneuriat auprès des pouvoirs publics. « Pour cela, il nous faut un discours politique cohérent, porteur et faisant consensus. Il nous faut construire notre ligne directrice et continuer à innover », comme le reconnaît Anne-Claire Pignal, déléguée CAE à la CG Scop. Le deuxième axe vise à renforcer la notoriété des CAE auprès des candidats à l'entrepreneuriat, en s'appuyant sur les données fournies par le travail d'observatoire (troisième axe), par exemple le fait que le statut d'entrepreneur salarié associé est moins précaire que celui d'auto-entrepreneur (revenu mensuel moyen d'environ 1000 euros vs 440 euros). Enfin, la fédération porte un travail d'ordre juridique, « en particulier sur la gestion des spécificités du statut d'entrepreneur salarié associé au sein d'une CAE » afin de sécuriser tout le monde et ainsi renforcer les capacités d'action.

Déjà à l'œuvre

Avant même d'être formellement créée, la fédération a montré toute son utilité dès le printemps pour aider à faire face

à la crise sanitaire et ses conséquences à court et long terme, en mobilisant son comité de pilotage, les représentants des CAE et les personnels de la CG Scop. C'est ainsi que les entrepreneurs salariés associés ont pu bénéficier des dispositifs d'activité partielle ou les CAE d'informations pratiques et juridiques pour répondre aux urgences. Accès des entre-

preneurs en contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape) à un dispositif public d'aide, soutien des fonds propres des CAE grâce à une subvention abondant l'entrée au capital, possibilité de prêts d'honneur, etc. : différentes propositions ont été et continuent d'être portées auprès des Pouvoirs publics. □

La Navette

Paroles d'entrepreneurs

« Ce qui me donne envie de rejoindre la fédé, c'est le besoin de rendre notre modèle économique plus visible. Parce que c'est quelque chose auquel je suis très attaché. Je m'aperçois aujourd'hui qu'être artisan en coopérative, c'est devenu aussi important que le fait d'être charpentier. »

Baptiste, charpentier

« Dès qu'on parle de fédération, ça me plaît ! L'idée, c'est d'agrandir la famille, d'agrandir le réseau de gens avec qui on se sent en confort, en bienveillance, en synergie. Donc, tout de suite, ça m'a plu ! »

Raphaël, comédien-formateur

« Nos coopératives sont des modèles d'expérimentation. On se rend compte, en se rencontrant avec d'autres CAE, qu'on a des problématiques communes. L'échange est enrichissant, il nous fait gagner du temps. Chacun trouve des solutions, invente des choses. Et c'est super de pouvoir partager ça. La fédé va pouvoir aider encore plus à cette mutualisation. »

Marie, graphiste

« Dans une coopérative, il y a des interactions. On le sait : quand on est ensemble, on va plus loin ! Et là, c'est pareil ! On le faisait déjà au sein de notre réseau, et demain on va le faire encore plus grand, avec une autre dimension, au sein d'une fédération. »

Hervé, créateur de sites web

« Les CAE, c'est quand même un modèle d'entreprise très spécifique. Même au sein du mouvement coopératif, c'est un mode de fonctionnement particulier. C'est important qu'on ait une instance qui puisse nous représenter et faire avancer les dispositions légales et avoir un cadre adapté à nos contraintes. »

Carine, conseil en marketing et communication

